

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Rapport annuel au 30 Juin 2023

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	8
Certification.....	26

Comptes annuels

Bilan actif.....	31
Bilan passif.....	32
Hors-bilan.....	33
Compte de résultat.....	34

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	35
Evolution de l'actif net.....	38
Complément d'information 1.....	39
Complément d'information 2.....	40
Ventilation par nature des créances et dettes.....	42
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	43
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	44
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	45
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	46
Affectation des résultats.....	47
Résultat et autres éléments.....	57
Inventaire.....	62

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

INDICATEUR DE REFERENCE

MSCI EMU SMID CAP Net Return (dividende réinvestis). Cet indice mesure l'évolution des moyennes et petites capitalisations dans quinze pays développés d'Europe, tous secteurs confondus. L'administrateur de l'indice MSCI EMU SMID CAP Net Return est MSCI et est inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse <https://www.msci.com/>

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin, Sycomore Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de références utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description de la stratégie utilisée :

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une exposition de 60% à 100% de l'actif net aux actions de l'Union Européenne. La sélection de ces actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles mais avec une contrainte de capitalisation, 51% de l'actif net devant à tout moment être exposé à des actions d'entreprises capitalisant moins de 7 milliards d'euros. Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion.

Les actions éligibles au PEA représentent à tout moment au moins 75% de l'actif net, qui pourra le cas échéant être concentré sur un nombre réduit de valeurs. L'actif net peut être exposé jusqu'à 10% à des actions de sociétés cotées sur les marchés internationaux hors Union Européenne, y compris émergents, sélectionnées dans les mêmes conditions.

L'exposition au risque de change est limitée à 25% de l'actif du FCP.

Le FCP est géré de manière active et la construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans le dit indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP.

En complément de ces investissements en actions, qui représentent le coeur de la stratégie d'investissement du FCP, l'équipe de gestion peut exposer l'actif net aux instruments financiers suivants :

1. Obligations, y compris obligations convertibles et autres titres de créances en euros, sans contraintes sectorielles ou géographiques, de notation minimum BBB-, l'exposition à ces instruments financiers ne pouvant excéder 25% de l'actif net du FCP. Cette sélection est également libre de toute contrainte sectorielle et intègre des critères extra – financiers, qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

2. Instruments du marché monétaire. L'équipe de gestion peut ainsi exposer jusqu'à 25% de l'actif net du FCP à des bons du trésor de l'Etat Français (« BTF ») et à des certificats de dépôts négociables (ci-après les « CDN ») d'émetteurs privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE et notés au moins BBB ou équivalent par les agences de notation (Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch Ratings), ces CDN devant présenter une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois.

3. OPCVM français ou européens, dans la limite de 10% de l'actif net du FCP. Ces investissements peuvent être effectués dans le prolongement de la stratégie d'investissement (OPCVM actions, mixtes, obligataires) ou dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP (OPCVM monétaires).

Ces OPC bénéficient ou se sont engagés à bénéficier dans un délai d'un an des labels ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou Greenfin, et/ou Finansol français, ou de labels, codes ou chartes étrangers équivalents. La sélection de ces derniers interviendra sans contraintes quant aux méthodologies ISR employées par leurs sociétés de gestion respectives.

4. Instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés et/ou de gré à gré (CFD) pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions internationales, sans possibilité de surexposition du portefeuille et dans une limite d'engagement d'une fois l'actif. La politique d'utilisation des produits dérivés, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi. Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

De plus, la société de gestion vise à promouvoir les pratiques ESG des entreprises en votant lors des assemblées générales et, le cas échéant, en soumettant des résolutions, et, plus largement, en dialoguant avec les entreprises.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds, ce dernier relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont disponibles dans le document d'information précontractuelle SFDR joint au présent Prospectus.

Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés:

Actions :

L'actif net est exposé en permanence aux actions des pays de l'Union Européenne, pour une part allant de 60% à 100% de l'actif net du FCP, le portefeuille demeurant investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles aux plans d'épargne en actions (PEA).

La sélection de ces actions est effectuée sans contraintes sectorielles mais avec une contrainte de capitalisation, la part de l'actif exposée aux actions devant à tout moment comprendre au moins 51% d'entreprises capitalisant moins de 7 milliards d'euros.

L'actif net peut être exposé jusqu'à 10% à des actions de sociétés cotées sur les marchés internationaux, dont les marchés émergents.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'actif net peut comporter entre 0% et 25% d'obligations, y compris obligations convertibles et autres titres de créances libellés en euros, d'émetteurs ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, hormis l'interdiction des titres issus de pays émergents. Leur sélection est fondée sur la qualité de crédit de leurs émetteurs et le rendement proposé, sans référence à un objectif de sensibilité du portefeuille. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP des titres de créances négociables peuvent figurer à l'actif du portefeuille.

L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% de l'actif net du FCP. Il peut s'agir d'émetteurs publics (BTF) ou privés (CDN) sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories.

Parts ou actions d'OPC :

L'actif net du FCP peut comporter jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM européens ou d'OPC français investissant moins de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement. Il peut s'agir d'OPC monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou d'OPC actions, obligataires ou diversifiés dont la stratégie de gestion est complémentaire de celle du FCP et qui contribuent à la réalisation de l'objectif de performance. Ces OPC sont sélectionnés par l'équipe de gestion après des rencontres avec les gestionnaires de ceux-ci, le principal critère de sélection après la complémentarité des stratégies étant la pérennité du processus d'investissement.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPC dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

Instruments dérivés :

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont uniquement de nature futures.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action. Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille. Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action ou obligation.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

Contrats négociés de gré à gré : le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers internationaux d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices. Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 100% et ne procurera donc aucune surexposition.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux dépôts :

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux emprunts d'espèces.

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

Contrats constituant des garanties financières

FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

- **Le risque de perte en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.

- **Le risque actions**, du fait de l'exposition comprise entre 60% et 100% aux marchés d'actions par des investissements en actions, en OPC offrant une exposition aux actions, en obligations convertibles en actions et en instruments dérivés à sous-jacents actions. Il s'agit du risque qu'un marché d'investissement baisse, ou que la valeur d'une ou plusieurs actions diminue, impactées par un mouvement de marché. En cas de baisse des marchés d'actions la valeur liquidative pourra baisser.

- **Le risque lié à l'intervention sur les marchés émergents**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être investi jusqu'à 10% de son actif net en valeurs cotées sur les marchés émergents.

L'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés, qui peut affecter la valeur liquidative du FCP.

Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à une volatilité de marché plus élevée, ainsi qu'un risque de liquidité accru.

- **Le risque lié à la gestion discrétionnaire** : du fait de la possibilité pour l'équipe de gestion d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que cela entraîne une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque de taux et de crédit** : du fait de la possibilité pour le FCP de détenir en produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif ;

Le risque de taux est :

- le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

En cas de variation défavorable des taux d'intérêts la valeur liquidative pourra baisser.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même de rembourser sa dette, ou que sa notation soit dégradée, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque lié à la détention d'obligations convertibles**, du fait de l'exposition jusqu'à 25% de l'actif net à des obligations convertibles. Il s'agit du risque que la valeur d'une ou plusieurs obligations convertibles diminue, impactée par le niveau des taux d'intérêts, l'évolution du cours des actions sous-jacentes ou l'évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible.

En cas de baisse de la valeur d'un ou plusieurs obligations convertibles la valeur liquidative pourra baisser.

- **Le risque de change**, certains instruments financiers employés pouvant être cotés dans une devise autre que l'euro.

A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 25% de son actif au maximum pour les résidents français ; Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque de liquidité**, du fait de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP investit. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

- **Le risque de contrepartie**, l'équipe de gestion pouvant conclure des contrats dérivés de gré à gré avec des établissements financiers ayant leur siège au sein de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis et soumis à une surveillance prudentielle de la part d'une autorité publique. Il s'agit du risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne soit plus à même de restituer au FCP des fonds qui lui auraient été normalement dus dans le cadre d'une transaction, tels que dépôts de garantie ou valeur de marché positive d'une transaction. Ce risque est limité à 10% maximum du portefeuille par contrepartie. En cas de défaut d'une contrepartie la valeur liquidative pourra baisser.

- **Le risque méthodologique lié à l'investissement socialement responsable (ISR)** : Les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches de l'ISR. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Enfin, jusqu'à 15% de l'actif net du fonds pourra être exposé à des sociétés dites en transformation, ce qui signifie qu'elles ne font pas encore partie des "best in universe" mais sont engagées dans un processus vérifiable d'amélioration de leur offre de produits ou services, ou de leurs pratiques.

- **Les risques de durabilité**: du fait d'événements climatiques qui peuvent résulter du changement climatique (risques physiques) ou de la réaction de la société au changement climatique (risques de transition), qui peuvent impacter négativement les investissements et la situation financière du fonds. Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les instabilités en matière de gouvernance (par exemple, la violation significative et récurrente des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également constituer des risques de durabilité. Ces risques sont intégrés dans le processus d'investissement et le suivi des risques dans la mesure où ils représentent des risques matériels potentiels ou réels et/ou des opportunités de maximiser les rendements à long terme.

La prise en compte de ces risques est effectuée à travers l'utilisation de critères ESG, et plus précisément grâce à notre méthodologie SPICE décrite ci-dessus. Les conséquences de la survenance d'un risque de durabilité sont nombreuses et varient en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. Par exemple, lorsqu'un risque de durabilité survient pour un actif, il impactera négativement sa valeur, et pourra entraîner une perte totale de celle-ci.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Juillet 2022

Les bonnes nouvelles prennent le dessus en Europe, avec notamment une reprise de l'approvisionnement en gaz russe et la conclusion d'un accord sur l'exportation des céréales ukrainiennes. Par ailleurs, le repli des taux souverains entraîne un regain d'intérêt pour les valeurs de qualité, ce qui est favorable au portefeuille. Sur la période, nous renforçons des sociétés au profil de croissance à valorisation raisonnable (Ipsos, Elis) mais aussi des sociétés industrielles aux marchés finaux résilients (Krones, Aalberts, Nexans). A l'inverse, nous allégeons des titres sensibles au secteur de la construction résidentielle neuve (Rexel, Somfy) ainsi que des valeurs défensives dont le potentiel nous paraît plus limité après des bons parcours (Qiagen, Dermapharm, ALK, Euroapi, SIG). Dans le secteur technologique, nous arbitrons OVH et Melexis (risque de ralentissement à venir) vers ASMI et Alten dont les valorisations sont revenues sur des niveaux plus attractifs.

Août 2022

Après six semaines consécutives de hausse hebdomadaire, les marchés ont entamé une nouvelle correction sur la deuxième partie du mois d'août, avec des craintes liées à l'inflation et à la gestion de la crise énergétique qui reviennent sur le devant de la scène. Dans ce contexte, plusieurs sociétés enregistrent de fortes baisses. C'est le cas notamment de OVHCloud, dont le départ du CFO a suscité quelques craintes, quelques semaines après que le groupe a fait part d'un ralentissement marqué sur la clientèle SMEs ou de Corbion, qui en dépit d'un relèvement de la guidance de croissance organique, a enregistré un déclin des marges et affiche un levier élevé (3,3x Dette nette/EBITDA). Nous avons allégé notre exposition sur ces deux sociétés au cours de l'été. A l'inverse, nous sommes revenus à l'achat sur Azelis suite à une excellente publication qui démontre le potentiel de croissance résiliente offert par les distributeurs spécialisés de produits chimiques dans ce contexte de complexification des chaînes d'approvisionnement, et avons démarré une position en Puma, suite à la forte correction du titre alors que la dynamique de marque reste excellente, comme en témoigne le relèvement des objectifs de vente 2022.

Septembre 2022

L'inflation et les banques centrales entraînent une hausse spectaculaire des taux longs aux Etats-Unis et en Europe, laissant planer un atterrissage des économies plus brutal qu'anticipé. Dans ce contexte, les Small et Mid caps sous-performent sensiblement, avec des flux de rachats plus marqués ces dernières semaines. Notre sélection de titres ainsi que nos liquidités nous permettent de mieux résister sur la période avec notamment, dans le secteur financier, Fineco (banque digitale italienne) et ASR (assureur néerlandais), dont les résultats sont sensibles à la hausse des taux. Nous bénéficions également de valeurs dont les activités devraient montrer un caractère résilient face à un potentiel retournement économique comme Spie (maintenance électrique des bâtiments), Azelis (distributeur d'ingrédients et de chimie de spécialités) et Euroapi (fournisseur d'ingrédients actifs pour la santé).

Octobre 2022

Le bon début de la saison des résultats trimestriels et la baisse des prix de l'énergie, permettant de limiter les craintes d'inflation et in fine les anticipations de hausse des taux, a engendré un rebond significatif, notamment sur les valeurs exposées au cycle économique. Des sociétés industrielles comme Brembo, Durr, Jungheinrich, Interpump ou Alstom enregistrent toutes un rebond significatif à 2 chiffres, de même que les acteurs des matières premières comme AMG, Aurubis ou Befesa. Verallia fait également partie des meilleurs contributeurs suite à un relèvement de guidance qui résulte d'une demande toujours forte en dépit des hausses de prix d'environ 20% que le groupe a pu imposer à ses clients, ainsi qu'OVHCloud, sous pression depuis cet été après avoir évoqué un ralentissement de la demande, notamment auprès de la clientèle PME, mais qui a rassuré avec une publication annuelle supérieure aux attentes.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Novembre 2022

Les publications des résultats d'entreprises du troisième trimestre et des signaux macroéconomiques encourageants offrent un rebond aux marchés actions européens. Dans ce contexte, nos valeurs industrielles affichent des nets rebonds (entre 10 et 20%), à l'instar de Dürr qui dévoile des perspectives de croissance ambitieuses, entre 5 et 6% à horizon 2030, favorisées par la nécessité de ses clients de réduire leur empreinte carbone et d'automatiser leurs lignes de production. Nos positions liées à l'économie circulaire (comme Befesa ou Aurubis) bénéficient de perspectives favorables en termes de demande et d'une détente sur les prix de l'énergie. A l'inverse, le fonds est pénalisé par des déceptions sur ALK (décélération de la croissance sur les traitements allergiques sous forme de tablettes) mais aussi Rovi dont la production de vaccins pour le compte de Moderna devrait fortement diminuer en 2023.

Décembre 2022

Plusieurs arbitrages ont été réalisés dans le fonds en décembre : sortie de Euroapi (avertissement sur résultats lié à une suspension de la production), Rovi (déception lors du CMD avec le retard d'approbation sur Risvan), Sanoma, Equasens ou encore prises de profits sur Fugro (en amont de la controverse), Aurubis et Interpump. Par ailleurs, nous avons initié des positions en BESI (ramp-up en hybrid bonding en 2023) et Barco (leader mondial dans les systèmes de projection haut de gamme bénéficiant d'un fort rebond des prises de commandes et des ventes post-covid) et renforcé nos lignes en Nemetschek, AMG ou Puma (chiffres solides de Nike encourageants pour le secteur). Après une année 2022 défavorable aux petites et moyennes capitalisations, de nombreux éléments plaident en faveur d'un retour à une meilleure dynamique pour 2023 (valorisation relative face aux grandes capitalisations, pivot des banques centrales, détente des chaînes d'approvisionnement, stabilisation de l'inflation.).

Janvier 2023

Les marchés européens sont portés par l'espoir qu'une récession sera évitée en 2023, ce contexte est favorable aux Small & Mid caps. Nous retenons de nos réunions avec les dirigeants, que l'activité devrait continuer à être portée par des carnets de commandes robustes et une bonne capacité à répercuter l'inflation. Le fonds bénéficie du fort rebond (entre 20 et 30%) de plusieurs sociétés comme ASMI qui entrevoit une amélioration des conditions d'approvisionnement de la part ses fournisseurs, ou encore Jungheinrich, dont les marges pourraient bénéficier d'une détente des matières premières. Enfin, la publication de Piaggio a fait ressortir une fin d'année 2022 très solide, tirée par une demande très dynamique en Europe et en Asie. A l'inverse, des doutes subsistent sur la capacité d'Alfen à maintenir une croissance soutenue, notamment sur le segment des bornes de recharge pour véhicules électriques, mais nous restons confiants de notre côté.

Février 2023

Les indices actions européens restent dans le vert malgré l'inflation persistante. Les small et mid caps se distinguent peu sur la période et ce sont les résultats d'entreprises qui sont les principaux vecteurs de performance. Au sein des valeurs industrielles, Rexel et Aalberts figurent parmi les meilleurs contributeurs sur le mois, avec des résultats 2022 solides et des perspectives bien orientées (électrification et rénovation énergétique des bâtiments). L'activité des valeurs de consommation résiste mieux que prévu sur la fin d'année 2022, à l'image du fabricant de bateaux de plaisance Bénéteau et de Piaggio, portées par un carnet de commandes solide pour la première et par des dynamiques très favorables en Asie et en Inde pour la seconde. Du côté des déceptions, on peut noter Nexans qui devant le manque de visibilité sur la deuxième partie d'année 2023 préfère rester prudent sur ses objectifs annuels.

Mars 2023

La faillite de SVB aux Etats-Unis et le sauvetage de Crédit Suisse en Europe remettent en question toutes les certitudes de ce début d'année. Les small & mid caps sous-performent sensiblement dans ce contexte, après un beau parcours depuis octobre 2022. Le fonds s'est montré résilient, mais nous opérons quelques changements dans le portefeuille afin de prendre en compte les récents développements. Nous allégeons certains dossiers cycliques dont le momentum devrait rester compliqué à court terme (Dometic, Wienerberger) ou dont l'environnement tend à se dégrader (signaux mitigés pour les matières premières d'AMG, notamment). Par ailleurs, nous renforçons des dossiers dans les services IT (Bechtle), dans les logiciels (Compugroup Medical) ou encore dans les télécoms (Inwit) et la santé (Virbac, Qiagen) qui devraient afficher une bonne résilience à court et moyen terme.

Avril 2023

Les indices small et mid font du sur-place sur la période, alors que la saison des résultats débute avec des résultats qui restent solides mais des perspectives un peu plus incertaines. Le fonds est en dessous de son indice sur la période, notamment impacté par une série de déceptions sur certains dossiers.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

A la surprise générale, le principal actionnaire de Nexans place un tiers de sa position sur le marché avec une décote importante, s'en est suivi une publication en demi-teinte où la principale locomotive du groupe, la division Génération & Transmission subit une baisse d'activités au premier trimestre et dégrade ses perspectives de rentabilité sur l'année. Ipsos démarre 2023 sur une note négative avec une baisse de son activité, mais prévoit un redressement au deuxième trimestre. Enfin, Solaria est sous pression à cause de la chute des prix de vente spot de l'électricité en Espagne, dont les mises en service de nouvelles capacités de fermes solaires ont saturé le marché.

Mai 2023

Les indices small et mid continuent leur sous-performance dans un contexte macroéconomique incertain et un retour des craintes autour de la propagation d'une nouvelle vague de Covid en Chine. Sur la période, malgré des publications trimestrielles globalement solides, le fonds est pénalisé par des commentaires moins encourageants pour le deuxième trimestre 2023, notamment de sociétés industrielles comme Jungheinrich, qui mentionne des clients plus hésitants dans leurs prises de décisions ou encore Aurubis qui est impactée par la baisse des volumes de ses produits cuivrés pour le secteur de la construction. D'autres sociétés exposées à la construction comme Rexel ou Signify baissent sur des craintes que le déclin d'activités dans la construction résidentielle neuve l'emporte sur la tendance observée dans la rénovation et l'efficacité énergétique. A l'inverse, Bénéteau bénéficie d'une dynamique d'activités toujours très solide et révisé à la hausse son objectif de chiffre d'affaires.

Juin 2023

Alors que la zone euro a basculé en récession technique après deux trimestres de recul consécutifs, l'écart de performance continue à se creuser entre les largecaps et les smidcaps, qui affichent ainsi une valorisation historiquement basse. Le fonds affiche toutefois une performance positive en juin, notamment grâce aux belles performances réalisées, suite à leurs CMD respectifs, par Ipsos (confirmation de guidance) et Aurubis (confirmation du potentiel des initiatives de croissance). Solaria rebondit également sous l'impulsion de l'offre publique d'achat réalisée avec une prime conséquente sur un acteur comparable, OPDEnergy. A l'inverse, ALKAbello baisse suite à l'annonce du départ de son PDG et Brembo souffre des craintes liées à une fusion potentielle avec Pirelli suite à l'intention du groupe de transférer son siège social aux Pays-Bas afin de bénéficier d'un mécanisme de droits de vote renforcé.

Sur l'exercice, le FCP enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice	Performance de l'indice MSCI EMU SMID CAP NR
A	+12.98%	+10.75%
R	+12.42%	
X	+13.98%	
I	+13.36%	
ID	+13.49%	
Z *	-	

* La part Z, créée le 14 février 2022, est non-activée à date.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 1^{er} octobre 2022 a eu lieu la fusion intragroupe de BNP Paribas Securities Services, valorisateur et dépositaire du fonds, avec sa société mère, BNP Paribas SA. Par conséquent, le prospectus a été mis à jour afin de refléter ce changement.

Par ailleurs, en janvier 2023, la documentation réglementaire du fonds a été mise à jour afin de prendre en compte :

- le passage au Document d'Informations Clés (DIC PRIIPS) en remplacement du DICI,
- la mise en place d'une annexe pré-contractuelle dite « SFDR » au prospectus,
- l'utilisation du dispositif IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au dispositif d'enregistrement électronique partagé.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Au 30 juin 2022						Au 30 juin 2023					
	A	I	ID	R	X	Z*	A	I	ID	R	X	Z*
Nombre de parts	21 432.84	253 431.50	56.00	5 844.01	35 753.07	-	15 655.56	72 388.13	6.00	11 382.02	39 190.89	-
Valeur de la part	707.26 €	86.21€	112.21€	653.01€	764.75€	-	799.06€	97.73€	125.70€	734.10€	871.64€	-
Actif net total	68 173 172.44€						62 101 956.04€					

* La part Z, créée le 14 février 2022, est non-activée à date.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Dans le cadre de sa gestion le FCP est autorisé à conclure des contrats portant sur des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition sous-jacente aux marchés actions.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley, JP Morgan, BNP Paribas et Goldman Sachs, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Difference » (ci-après les « CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers internationaux d'actions.

Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Néant.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	411
Vente Actions	384
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Vente DS/BS	0
Achat OPCVM	0
Vente OPCVM	0
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	1
Vente ETF	1

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

PROPORTION D'INVESTISSEMENT EN TITRES ELIGIBLES AU PEA:

Au 30 juin 2022, le portefeuille du fonds SYCOMORE SELECTION MIDCAP était investi à 92.16% en titres éligibles au PEA.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 604 873 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 371 000 €
Nombre de bénéficiaires : 76, dont 47 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 294 557€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2022.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Sycomore Sélection Midcap

Identifiant d'entité juridique: 96950016RNYMWEBQLS07

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 77% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- avec un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, le fonds cherche à réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence MSCI EMU SMID

1

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

CAP Net Return (dividendes réinvestis), selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique, en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Au niveau des entreprises investies, deux filtres principaux, l'un d'exclusion et l'autre de sélection, sont utilisés :

- **Un filtre de sélection** : l'actif net du Fonds sera exposé de 50 % à 100 % aux actions cotées d'entreprises dont les activités contribuent aux opportunités de développement durable. Ces sociétés peuvent appartenir à l'une des quatre catégories :
- i. **Contribution sociale** : Entreprises justifiant d'une note de contribution sociale¹ supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Society & Suppliers de la méthodologie SPICE de Sycamore AM.
- ii. **Contribution environnementale nette** : Entreprises justifiant d'une note NEC² (contribution environnementale nette) supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Environnement de la méthodologie SPICE.
- iii. **Leadership SPICE** : Entreprises justifiant d'une note SPICE³ supérieure à 3,5/5, traduisant selon l'analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.
- iv. **Transformation SPICE** : Dans la limite de 15 % de l'actif net, les entreprises justifiant, cumulativement,

¹ La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycamore AM : <https://fr.sycamore-am.com/telecharger/672973849>

² La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Elle couvre cinq catégories d'impacts (climat, déchets, biodiversité, eau, qualité de l'air) couplés à cinq groupes d'activités (écosystèmes, énergie, mobilité, construction, production). Plus d'informations sur la métrique sur le site Internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

³ SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site Internet de Sycamore AM : SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site Internet de Sycamore AM : <https://fr.sycamore-am.com/telecharger/1329406490>

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

- a. d'une note SPICE comprise entre 3 et 3,5/5,
 - b. une stratégie revendiquée de transformation profonde en matière de développement durable (offre de produits ou services, ou évolution de ses pratiques). Le Fonds a alors vocation à accompagner la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises. Les axes d'amélioration identifiés par la société de gestion doivent être satisfaits dans un délai maximum de deux ans.
- **Un filtre d'exclusion** : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :
- a. elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM⁴ pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
 - b. elle a obtenu une note SPICE inférieure à 3/5, ou
 - c. elle est visée par une controverse de niveau 3/3⁵.

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- **Contribution environnementale nette (NEC) ;**
- **Contribution sociétale des produits et services.**

En complément, le Fonds s'engage à investir au moins 70 % de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.

A la fin de la période de référence, le Fonds remplissait l'intégralité des critères susmentionnés, dont les éléments chiffrés sont présentés à la page suivante.

⁴ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784>

⁵ ibid

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Application level	Indicator	Unit	Period actual value	Precontractual commitment
Investee	Compliance with sustainable development selection filters	% of compliant investee companies	100%	100%
	- Societal Contribution $\geq 10\%$ OR		-	-
	- Net Environmental Contribution $\geq 10\%$ OR		-	-
	- SPICE leadership (SPICE score $> 3.5/5$) OR		-	-
	- SPICE transformation (3.0 $<$ SPICE $\leq 3.5/5$ AND recognized strategy of fundamental transformation)		2%	$\leq 15\%$
	- Governance ≥ 2.5		-	-
	Compliance with sustainable development exclusion filters	% of compliant investee companies	100%	100%
	- Investees with a SPICE score $\geq 3/5$		-	-
	- Investees compliant with Sycomore AM SRI exclusion policy		-	-
	- Investees compliant with Sycomore AM controversy framework		-	-
	Sustainable investment sub-total	% of net assets	76%	$\geq 50\%$
	o.w. with an Environmental objective, based on the Net Environmental Contribution $\geq +10\%$	% of net assets	40%	$\geq 1\%$
o.w. with a Social objective, based on:	% of net assets	36%	$\geq 1\%$	
The Societal Contribution $\geq +30\%$	% of net assets	18%	-	
The Good Jobs Rating $\geq 55/100$	% of net assets	9%	-	
The Happy@Work Environment Rating $\geq 4.5/5$	% of net assets	9%	-	
Product	Net Environmental Contribution	Average weighted %, within [-100%; +100%]	13%	\geq Benchmark = 5%
	Societal Contribution	Average weighted %, within [-100%; +100%]	26%	\geq Benchmark = 16%
	Reference universe reduction resulting from SRI approach implementation	% reduction	29%	$\geq 20\%$

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables réalisés par le fonds ont contribué :

- A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC) strictement positive. 40% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
- A un objectif social, 36% de l'actif net du fonds, parmi les entreprises qui n'ont pas contribué à un objectif environnemental, ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à +30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations unies.
 - L'une au moins des deux métriques suivantes, qui répondent aux enjeux de l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ») :
 - Note the Good Jobs Rating¹ ≥ 55/100
 - Note environnement Happy@Work² ≥ 4.5/5

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Quatre filtres sont déployés pour éviter l'apparition de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Les entreprises ciblées par au moins l'un des critères ci-dessous ne sont pas considérées comme des investissements durables par la société de gestion :

1. Les entreprises ciblées par la politique d'exclusion ISR de la société de gestion : certaines activités sont ciblées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que défini et révisé annuellement dans la politique de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR ; applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR) tels que la violation des droits fondamentaux, les armes controversées et nucléaires, les armes et munitions conventionnelles, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité carbone, le pétrole et le gaz.

¹ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552>

² Intégré au pilier "People" de SPICE ; plus de détails : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

2. Les entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par la société de gestion. -3 correspond à la classification de controverse la plus sévère : ces entreprises sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. Les entreprises associées à une notation SPICE strictement inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire. Une faible note, inférieure à 3/5, indique une performance en matière de durabilité médiocre portant sur un type au moins d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.
4. Les entreprises identifiées lors que l'application de la politique relative aux principales incidences négatives (Politique « PAI »³) de Sycomore AM : elle vise à identifier davantage de risques d'incidence négative sur les facteurs de durabilité, via les principaux indicateurs d'incidence négative (« indicateurs PAI ») listés dans le tableau 1 de l'annexe I de l'acte délégué 2022/1288. Les sociétés visées par les critères relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, ne seront pas considérées comme « durables » au sens de SFDR.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, se sont inspirés des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner les relations avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains⁴ conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

³ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979>

⁴ La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

1. Pour les investissements durables uniquement : la politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I
2. Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir celle se terminant le 30 juin 2023.

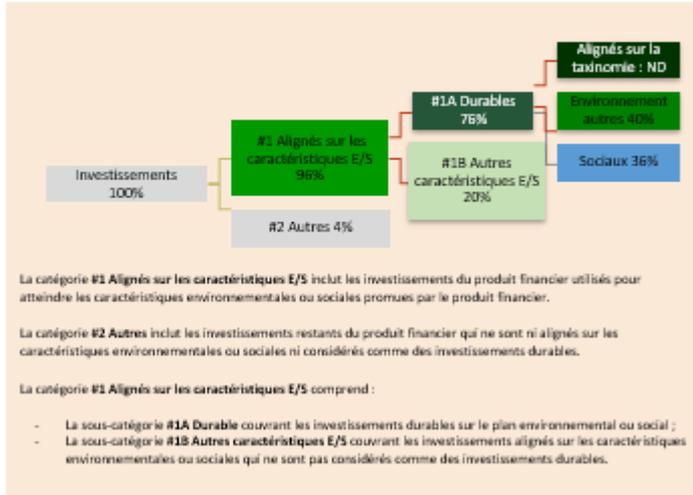
Investissements les plus importants	Secteur	%actifs	Pays
SPE SA	Services commerciaux et professionnels	4,2%	France
ERGS p.A.	Services collectifs	3,4%	Italie
Nisano SA	Biens d'équipement	3,2%	France
Infrastrutture Wires & Italiane S.p.A.	Services de télécommunication	3,2%	Italie
SeSa S.p.A.	Matériel et équipements liés aux technologies	3,0%	Italie
ASR Nederland N.V.	Assurance	3,0%	Pays-Bas
Sopri Steria Group SA	Logiciels et services	2,9%	France
Aracis IM	Services commerciaux et professionnels	2,9%	Pays-Bas
Corticeira Amorim SPS SA	Matériaux	2,9%	Portugal
Arlston Holding NV	Biens de consommation durables et habillement	2,9%	Italie
Aalberts N.V.	Biens d'équipement	2,4%	Pays-Bas
Roval SA	Biens d'équipement	2,4%	France
Tolemaati Group Oyj	Biens d'équipement	2,4%	Finlande
QIAGEN NV	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	2,3%	Royaume-Uni
Paggio R.C. S.p.a.	Automobiles et composants automobiles	2,3%	Italie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La répartition sectorielle reflète la thèse d'investissement et les contraintes du fonds. Lors de la période écoulée, la répartition sectorielle s'est établie comme suit :

Secteur	% entreprises investies
Biens d'équipement	22.7%
Biens de consommation durables et habillement	10.3%
Services commerciaux et professionnels	9.2%
Matériaux	8.1%
Logiciels et services	7.5%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	5.7%
Services collectifs	5.5%
Matériel et équipements liés aux technologies	5.3%
Equipements et services de santé	4.9%
Automobiles et composants automobiles	3.9%
Services de télécommunication	3.2%
Assurance	3.1%
Energie	2.6%
Distribution et vente au détail de produits non essentiels	2.5%
Médias et divertissement	2.2%
Transports	2.1%
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1.1%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁵ ?

- Oui:
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

⁵ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie de l'UE sont exprimées en pourcentage :

• **Du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

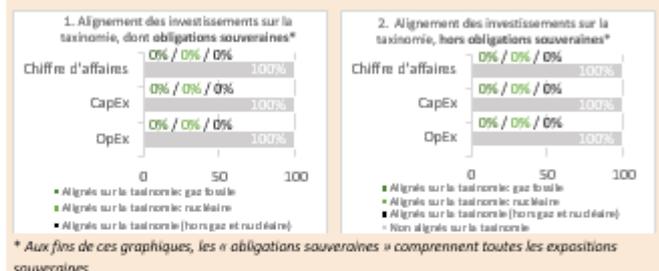
• **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit pour une transition vers une économie verte par exemple ;

• **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

De même, les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

L'ensemble des investissements durables ayant un objectif environnemental sont donc présentés ici non conformes à la taxinomie de l'UE, pour 40% de l'actif net.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

36% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- o Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre à au moins l'un des quatre critères fixés par le fonds, identifiés comme apportant des réponses à des défis de développement durable. Identifier si l'investissement répond à un objectif environnemental ou un objectif social est un prérequis de l'analyse avant investissement.
- o Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
 - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
 - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
 - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
 - A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**

SYCOMORE SELECTION MIDCAP
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE SELECTION MIDCAP relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

FREDERIC SELLAM
2023.09.13 17:53:04 +0200

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Bilan actif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	59,379,861.26	64,593,132.58
Actions et valeurs assimilées	59,379,861.26	64,593,132.58
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	59,379,861.26	64,593,132.58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	255,913.49	106,242.27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	255,913.49	106,242.27
Comptes financiers	2,725,735.04	4,166,718.21
Liquidités	2,725,735.04	4,166,718.21
TOTAL DE L'ACTIF	62,361,509.79	68,866,093.06

Bilan passif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	64,942,597.17	60,778,259.03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	148.81	742.25
Report à nouveau (a)	0.01	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3,193,902.80	7,058,600.17
Résultat de l'exercice (a,b)	353,112.85	335,570.99
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	62,101,956.04	68,173,172.44
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	259,553.75	692,920.62
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	259,553.75	692,920.62
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	62,361,509.79	68,866,093.06

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,222,641.91	1,521,083.68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,295.41	2,739.44
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	46,216.19	-
TOTAL I	1,270,153.51	1,523,823.12
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-2,458.84	-23,930.04
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-2,458.84	-23,930.04
Résultat sur opérations financières (I + II)	1,267,694.67	1,499,893.08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,055,584.89	-1,102,476.03
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	212,109.78	397,417.05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	141,003.07	-61,846.06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	353,112.85	335,570.99

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ainsi, la ligne d'actions PROXIMANIA dont le cours est suspendu, est valorisée à 0. La valeur de ces titres dépend d'éventuels recouvrements à recevoir au titre de la liquidation de cette ligne.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1% TTC maximum pour la part X
- 1.50% TTC maximum pour la part A
- 2% TTC maximum pour la part R
- 1% TTC maximum pour la part I
- 1% TTC maximum pour la part ID

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

15% TTC au-delà de l'indice MSCI EMU SMID CAP Net Return (dividendes réinvestis) pour les parts A,R ,I et ID.

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er juillet 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part X

Capitalisation pour la Part A

Capitalisation pour la Part R

Capitalisation pour la Part I

Capitalisation et/ou distribution pour la Part ID

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part X

Capitalisation pour la Part A

Capitalisation pour la Part R

Capitalisation pour la Part I

Capitalisation et/ou distribution pour la Part ID

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Actif net en début d'exercice	68,173,172.44	93,209,223.39
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	46,130,803.99	27,480,991.36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-60,658,227.53	-32,720,087.11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7,735,071.16	15,886,923.93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11,275,759.29	-7,432,349.83
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-235,545.01	-237,793.76
Différences de change	11,840.94	-173,370.10
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	12,008,572.44	-28,237,782.49
Différence d'estimation exercice N	1,263,220.54	-10,745,351.90
Différence d'estimation exercice N-1	10,745,351.90	-17,492,430.59
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-82.88	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	212,109.78	397,417.05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	62,101,956.04	68,173,172.44

Complément d'information 1

	Exercice 30/06/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	713.62297	
Nombre de titres rachetés	6,490.90209	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	28,211.68483	
Nombre de titres rachetés	22,673.67973	
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	21,524.82000	
Nombre de titres rachetés	18,087.00000	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	63,572.98876	
Nombre de titres rachetés	244,616.35017	
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	50.00000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	229,821.67	1.50
Commissions de surperformance	66,268.70	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	146,562.94	2.00
Commissions de surperformance	24,027.58	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	324,721.30	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2023	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	127,068.21	1.00
Commissions de surperformance	137,030.96	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	25.80	1.00
Commissions de surperformance	57.73	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/06/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	219,350.98
Coupons à recevoir	36,562.51
TOTAL DES CREANCES	255,913.49
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	146,722.76
Autres créditeurs divers	112,830.99
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	259,553.75

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/06/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,725,735.04
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,725,735.04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	SEK	CHF	DKK
Actif			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1,408,998.47	1,021,259.69	597,943.70
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	-	-	-
Comptes financiers	-	7,724.10	1.44
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
Hors-bilan			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	17,841.88	11,152.00
Total	17,841.88	11,152.00
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	17,841.88	11,152.00
Total	17,841.88	11,152.00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-643,060.43	1,573,289.63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-643,060.43	1,573,289.63
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-643,060.43	1,573,289.63
Total	-643,060.43	1,573,289.63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-28,588.58	-20,698.31
Total	-28,588.58	-20,698.31
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-28,588.58	-20,698.31
Total	-28,588.58	-20,698.31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-431,014.57	397,554.15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-431,014.57	397,554.15
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-431,014.57	397,554.15
Total	-431,014.57	397,554.15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	335,338.66	191,735.03
Total	335,338.66	191,735.03
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	335,338.66	191,735.03
Total	335,338.66	191,735.03
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,756,876.05	2,828,107.79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,756,876.05	2,828,107.79
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,756,876.05	2,828,107.79
Total	-1,756,876.05	2,828,107.79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	28,516.72	153,299.30
Total	28,516.72	153,299.30
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	28,516.72	153,299.30
Total	28,516.72	153,299.30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-362,913.22	2,259,001.92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-362,913.22	2,259,001.92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-362,913.22	2,259,001.92
Total	-362,913.22	2,259,001.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0.01	-
Résultat	4.17	82.97
Total	4.18	82.97
Affectation		
Distribution	4.14	82.88
Report à nouveau de l'exercice	0.04	0.09
Capitalisation	-	-
Total	4.18	82.97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	6.00000	56.00000
Distribution unitaire	0.69	1.48
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	148.81	742.25
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-38.53	646.68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	110.28	1,388.93
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	110.28	1,388.93
Capitalisation	-	-
Total	110.28	1,388.93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	694.56	615.76	891.98	707.26	799.06
Actif net (en k EUR)	92,631.31	18,419.90	21,225.91	15,158.77	12,509.83
Nombre de titres					
Parts C	133,366.55627	29,914.03122	23,796.33515	21,432.84149	15,655.56237

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	14.44	-83.46	44.40	73.40	-41.07
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	6.78	-3.48	-3.28	0.52	1.13

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	650.42	573.73	827.67	653.01	734.10
Actif net (en k EUR)	9,829.51	5,047.30	5,776.51	3,816.21	8,355.58
Nombre de titres					
Parts C	15,112.45843	8,797.32212	6,979.21651	5,844.01127	11,382.01637

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	13.58	-77.86	41.08	68.02	-37.86
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.99	-6.36	-5.88	-3.54	-2.51

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	735.15	655.67	959.62	764.75	871.64
Actif net (en k EUR)	27,660.78	22,769.09	38,557.80	27,342.45	34,160.59
Nombre de titres					
Parts C	37,626.00929	34,726.00929	40,180.00000	35,753.06953	39,190.88953

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	15.21	-88.73	47.68	79.10	-44.82
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	11.71	0.54	5.13	5.36	8.55

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	83.38	74.37	108.17	86.21	97.73
Actif net (en k EUR)	57,896.00	41,750.26	27,642.00	21,849.45	7,075.20
Nombre de titres					
Parts C	694,305.74251	561,363.97202	255,524.65192	253,431.49542	72,388.13401

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	1.72	-10.06	5.40	8.91	-5.01
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.32	0.06	-0.04	0.60	0.39

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	140.02	112.21	125.70
Actif net (en k EUR)	7.00	6.28	0.75
Nombre de titres			
Parts D	50.00000	56.00000	6.00000

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	1.48	0.69
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts D	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts D	-0.01	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				59,379,861.26	95.62
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				59,379,861.26	95.62
AALBERTS NV	38,752.00	38.53	EUR	1,493,114.56	2.40
ALD SA	129,498.00	9.80	EUR	1,269,727.89	2.04
ALFEN N.V.	8,798.00	61.58	EUR	541,780.84	0.87
ALK-ABELLO A/S	59,802.00	74.45	DKK	597,943.70	0.96
ALSTOM	25,518.00	27.32	EUR	697,151.76	1.12
ALTEN SA	9,854.00	144.30	EUR	1,421,932.20	2.29
AMPLIFON SPA	29,634.00	33.59	EUR	995,406.06	1.60
ARCADIS NV	41,668.00	38.28	EUR	1,595,051.04	2.57
ARISTON HOLDING NV	162,556.00	9.68	EUR	1,573,542.08	2.53
ARKEMA	12,428.00	86.30	EUR	1,072,536.40	1.73
ASR NEDERLAND NV	44,869.00	41.24	EUR	1,850,397.56	2.98
AURUBIS AG	14,147.00	78.54	EUR	1,111,105.38	1.79
AZELIS GROUP NV	62,186.00	20.88	EUR	1,298,443.68	2.09
BARCO N.V.	56,818.00	22.84	EUR	1,297,723.12	2.09
BECHTLE AG	17,374.00	36.32	EUR	631,023.68	1.02
BENETEAU	78,011.00	15.48	EUR	1,207,610.28	1.94
BREMBO SPA	67,189.00	13.58	EUR	912,426.62	1.47
COMPUGROUP MEDICAL SE & CO K	22,717.00	45.08	EUR	1,024,082.36	1.65
CORTICEIRA AMORIM SA	163,447.00	9.67	EUR	1,580,532.49	2.55
DEME GROUP	10,859.00	125.00	EUR	1,357,375.00	2.19
DUERR AG	20,853.00	29.64	EUR	618,082.92	1.00
EL.EN. SPA	79,893.00	10.99	EUR	878,024.07	1.41
ELIS SA -W/I	69,933.00	17.80	EUR	1,244,807.40	2.00
ERG SPA	77,725.00	26.98	EUR	2,097,020.50	3.38
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	10,626.00	93.25	EUR	990,874.50	1.60
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	158,251.00	12.08	EUR	1,911,672.08	3.08
IPSOS	25,357.00	50.95	EUR	1,291,939.15	2.08
JUNGHEINRICH - PRFD	33,611.00	33.54	EUR	1,127,312.94	1.82
KION GROUP AG	27,372.00	36.86	EUR	1,008,931.92	1.62
MONCLER SPA	15,553.00	63.34	EUR	985,127.02	1.59
NEMETSCHEK AKT	8,704.00	68.64	EUR	597,442.56	0.96
NEXANS SA	24,881.00	79.35	EUR	1,974,307.35	3.18
PIAGGIO & C. S.P.A.	374,422.00	3.80	EUR	1,422,803.60	2.29

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PUMA SE	17,170.00	55.12	EUR	946,410.40	1.52
QIAGEN N.V.	34,693.00	41.14	EUR	1,427,270.02	2.30
REXEL SA	64,971.00	22.61	EUR	1,468,994.31	2.37
S.O.I.T.E.C.	4,244.00	154.95	EUR	657,607.80	1.06
SESA SPA	16,358.00	114.40	EUR	1,871,355.20	3.01
SIG GROUP AG	40,389.00	24.68	CHF	1,021,259.69	1.64
SIGNIFY NV	23,892.00	25.67	EUR	613,307.64	0.99
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	81,136.00	14.04	EUR	1,139,555.12	1.83
SOPRA STERIA GROUP	9,882.00	182.80	EUR	1,806,429.60	2.91
SPIE SA - W/I	88,350.00	29.60	EUR	2,615,160.01	4.21
STABILUS SE	23,751.00	55.05	EUR	1,307,492.55	2.11
THULE GROUP AB/THE	52,362.00	317.10	SEK	1,408,998.47	2.27
TOKMANNI GROUP CORP	122,029.00	11.96	EUR	1,459,466.84	2.35
VERBIO VEREINIGTE BIOENERGI	15,674.00	36.85	EUR	577,586.90	0.93
VIRBAC SA	5,108.00	270.50	EUR	1,381,714.00	2.22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
AALBE NV SCRIP RTS	38,752.00	-	EUR	-	-
PROXIMANIA	39,000.00	-	EUR	-	-
Créances				255,913.49	0.41
Dettes				-259,553.75	-0.42
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,725,735.04	4.39
TOTAL ACTIF NET			EUR	62,101,956.04	100.00